

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 033-213800775-20240318-2024_13-DE

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
11/03/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
19/03/2024**Date de publication :**
19/03/2024**Le 18 mars 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA et Sophie SUBIRATS

Étaient représentées : Anne-Marie CAUSSÉ par Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA

Absent : -**Secrétaire de séance :** Anne-Cécile DUCOSSON**DÉLIBÉRATION N° 2024-13****OBJET : Attribution d'une subvention à l'association sportive du collège de Saint - Selve**

Pour rappel, l'association sportive d'établissement a été créée le 04 octobre 2022 avec pour objet d'organiser et de développer d'une part la pratique volontaire d'activités sportives et d'expression et d'autre part l'apprentissage de la vie associative.

Cette association est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire qui organise différentes manifestations, rencontres et championnats aux niveaux district, départemental, académique voire national. Pour le moment, les trois enseignants d'EPS, membres de l'association, encadrent les activités sportives suivantes : badminton, handball, cross et raid APPN.

Tous les élèves du collège de Saint-Selve peuvent adhérer à l'association, certains étant issus de Cabanac-et-Villagrains.

Afin de pouvoir poursuivre et développer ses activités, de faire face aux divers frais de fonctionnement (affiliations et licences UNSS, cotisations district, frais de transports...) et de proposer, par la suite, des séjours ou des journées de découvertes d'activités physiques de pleine nature, l'association sollicite financièrement les 5 communes concernées.

Par délibération n° 2023-65 du 26 juin 2023, le Conseil Municipal avait attribué une subvention de 150 € à l'association sportive du collège de Saint-Selve pour l'année 2023. Malgré plusieurs relances, le RIB de l'association n'a été transmis que le 19 février 2024. La Trésorerie a alors refusé le versement de cette aide, le budget 2023 étant clôturé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme la subvention 2023 de 150 € et décide d'attribuer une nouvelle aide de 150 € au titre de l'année 2024.

POUR : 19**CONTRE :** 00**ABSTENTION :** 00

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 033-213300775-20240318-2024_13-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 18 mars 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname.

Anne-Cécile DUCOSSON